

## **INFORMATION SUR LES COMMISSIONS D'ATTRIBUTION DES PLACES**

**Quatres commissions** sont programmées sur l'année scolaire 2021-2022

Septembre	Decembre	mars	Mai
mar. 14 sept. 21	mar. 7 déc. 21	mar. 8 mars 22	mar. 10 mai 22

**La date limite pour déposer la demande de place d'accueil** pour chaque commission est fixée à trois semaines environ avant le date de la commission, à savoir;

Septembre	Decembre	mars	Mai
ven. 20 août 21	lun. 15 nov. 21	ven. 11 févr. 22	ven. 15 avr. 22

Les réponses sont transmises aux familles principalement par mail /ou par courrier, la semaine suivant la commision.

Le Service Petite enfance reste toutefois à votre disposition pour toute information complémentaire

---